YERRES

Publication le 18/06/2025

Services Techniques
N° tél. : 01.69.49.77.00
N/Réf. : OC/EDC

DECISION N°2025/226

OBJET : Avenant n° 1 au marché 50/2024 relatif aux travaux d'extension de la Maison des Jeunes au titre du lot 1A : Installations, VRD, démolition, fondations, gros-oeuvre, conclu avec la société DESTAS & CREIB

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2024/429 du 18 novembre 2024 relative au marché public à procédure adaptée pour les travaux d'extension de la Maison des Jeunes pour le lot 1A : Installations, VRD, démolition, fondations, gros-œuvre, conclu avec la société DESTAS ET CREIB, sise 64 avenue de la Gare - 91760 ITTEVILLE,

VU le marché n° 50/2024 du 25 novembre 2024 correspondant,

CONSIDERANT que le montant du marché est de 139 204,20 € HT,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des modifications aux travaux d'extension de la Maison des Jeunes et de prendre en compte des moins-values et des plus-values,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n° 1 d'un montant total de 6 898,66 € HT,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant n° 1 au marché n° 50/2024 du 25 novembre 2024 au titre du lot 1A : Installations, VRD, démolition, fondations, gros-œuvre, conclu avec la société DESTAS ET CREIB, sise 64 avenue de la Gare - 91760 ITTEVILLE ainsi que tous les documents y afférents,

Reçu en préfecture
le 18/06/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250618-lmc110568H1-AR

DIT que le montant total de l'avenant n° 1 s'élève à 6 898,66 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 139 204,20 HT à 146 102,86 € HT,

DIT que l'avenant n° 1 prend effet à sa date de notification et est conclu pour la durée restant à courir du marché,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE) 21

Le 18 juin 2025

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 18/06/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250618-lmc110568H1-AR